



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9095^e séance

Vendredi 15 juillet 2022, à 17 heures

New York

Président : M. Costa Filho (Brésil)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Benaabou
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Boateng
Inde	M. Mathur
Irlande	M. Flynn
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/560, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et le Mexique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2645 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), et nous remercions les membres du Conseil de sécurité de leur appui. La résolution 2645 (2022), que nous avons présentée avec notre corédacteur, le Mexique, est basée sur les recommandations du Secrétaire général et vise à garantir que l'Organisation des Nations Unies dispose du mandat dont elle a besoin.

En conséquence, le BINUH pourra continuer de fournir des conseils essentiels afin de faciliter le dialogue politique, de renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti de lutter contre la violence en bande organisée et de protéger les droits de l'homme.

Le mandat reflète les grands défis auxquels Haïti est confronté, notamment la nécessité de s'attaquer au trafic d'armes et aux flux financiers illicites, et le fait que le Conseil de sécurité est prêt à envisager de prendre des mesures appropriées, selon qu'il conviendra, pour régler ces problèmes.

Il est essentiel que la communauté internationale continue de fournir un appui coordonné et renforcé pour promouvoir la stabilité en Haïti. Nous rappelons également une fois de plus qu'il est grand temps que les parties prenantes haïtiennes mettent de côté leurs divergences et s'entendent sur un cadre politique qui permettra à Haïti d'organiser des élections présidentielle et législatives lorsque les conditions le permettront.

Nous continuerons d'exiger des progrès de la part des acteurs politiques haïtiens dans le règlement de ces problèmes de longue date et nous continuerons d'appuyer le peuple haïtien.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Haïti est l'une des questions les plus complexes et les insolubles inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Pour la Chine, chaque fois que le Conseil examine le mandat d'une mission des Nations Unies dans ce pays, la priorité n'est jamais de savoir s'il faut le renouveler ou non, ni pour quelle durée du renouvellement, mais toujours de savoir de quel type de mandat la mission a besoin et quel type de mandat peut aider concrètement la population haïtienne.

L'ONU a entamé son action en Haïti au début des années 90. Pourtant, la situation dans le pays ne s'est guère améliorée au cours des 30 dernières années. Au contraire, il est pris au piège dans une crise plus grave. Quiconque se soucie vraiment du peuple haïtien et de la réputation de l'ONU aura de vives préoccupations à ce sujet. Que s'est-il passé exactement ? Comment le Conseil de sécurité peut-il vraiment changer la donne et briser ce cercle vicieux ?

En octobre dernier, avec le concours de la Chine et d'autres membres du Conseil, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de procéder à une évaluation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) à la lumière de la situation en Haïti (voir résolution 2600 (2021)), qui servirait de référence au Conseil pour renforcer le mandat de manière ciblée. Au cours des neuf derniers mois, les institutions étatiques d'Haïti ont été paralysées sur tous les plans. La majeure partie du pays est tombée dans un vide sécuritaire. La violence des bandes est devenue endémique et la situation économique et au niveau humanitaire se détériore rapidement. Cela démontre clairement l'impérieuse nécessité de l'évaluation stratégique et d'un ajustement fondamental du mandat du BINUH.

Alors même que le Conseil de sécurité menait des consultations sur le projet de résolution, des affrontements entre bandes ont éclaté près de Port-au-Prince, et

la situation a empiré au point d'atteindre un niveau alarmant. Il y a longtemps que le Conseil aurait dû agir à ce sujet et cette fois, nous ne pouvons pas nous permettre de manquer une autre occasion de renouveler le mandat.

Tout en tenant pleinement compte des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport d'évaluation, des aspirations fermes du peuple haïtien et des préoccupations des pays voisins d'Haïti et des pays de la région, la Chine a formulé des propositions précises, raisonnables et réalisables pour faire avancer le processus politique, intensifier le renforcement des capacités de la police, lutter contre le trafic d'armes et les flux financiers illicites et renforcer la gestion des ports et des frontières, entre autres choses. Nous nous félicitons du fait que la résolution 2645 (2022) a inclus bon nombre de ces propositions. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité de leur appui et saluons l'attitude positive dont ont fait preuve les corédacteurs, le Mexique et les États-Unis d'Amérique, dans les dernières étapes. Si la résolution qui vient d'être adoptée peut certainement encore être améliorée, elle n'en reste pas moins, dans l'ensemble, un pas dans la bonne direction.

Cette résolution présente clairement ce qu'on attend des autorités haïtiennes et des dirigeants des partis politiques. Ils doivent assumer leurs responsabilités, garder à l'esprit les intérêts du pays et de la population, mettre immédiatement un terme au conflit politique insensé, entamer un dialogue sur la base des arrangements politiques convenus pour la période de transition et créer les conditions nécessaires à l'organisation d'élections générales au plus tôt. Les dirigeants du Gouvernement haïtien provisoire doivent faire preuve d'un plus grand sens de l'urgence pour faire avancer le processus politique et rendre compte au Conseil de sécurité, avant le 17 octobre, de progrès satisfaisants pour le peuple haïtien. La Chine se félicite du rôle constructif joué par les pays de la région et la Communauté des Caraïbes pour faire progresser le dialogue entre Haïtiens.

Cette résolution lance un avertissement clair aux bandes, leur signifiant que le Conseil de sécurité suit de près leurs agissements. Les bandits doivent immédiatement cesser la violence et leurs activités criminelles, mettre fin à l'occupation des installations et des routes publiques et cesser tous les actes de violation des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité imposera bientôt des sanctions aux individus qui sont membres des bandes ou qui soutiennent leurs activités, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, afin qu'ils répondent pleinement de leurs actes.

Cette résolution confère également un mandat plus solide au BINUH ou, en termes plus clairs, exige que le BINUH assume de plus grandes responsabilités. Nous espérons que la Représentante spéciale du Secrétaire général respectera scrupuleusement le principe d'une direction et d'une prise en main par les Haïtiens dans sa conduite du BINUH et travaillera de manière objective et impartiale, en déployant tous les efforts possibles pour encourager des dialogues inclusifs entre les parties, en mobilisant la communauté internationale et en renforçant l'aide accordée à Haïti. Le BINUH doit susciter confiance et espoir chez le peuple haïtien, grâce à des mesures concrètes.

Nous attendons également du Secrétaire général, tel que mandaté par la résolution, qu'il consulte les autorités haïtiennes, les pays et les organisations régionales concernés, en vue de proposer des solutions et des recommandations efficaces et réalisables sur la manière d'aider Haïti à lutter contre les bandes. Les partenaires régionaux disposant des capacités nécessaires doivent répondre activement et contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité en Haïti.

Haïti ne produit pas d'armes. Pourtant, les armes que les bandes possèdent dépassent de loin, en quantité et en qualité, celles de la Police nationale d'Haïti, ce qui indique que le trafic et la prolifération d'armes sont l'une des sources de la violence des bandes, qui ne cesse de s'intensifier. Tout en aidant Haïti à renforcer ses capacités en matière de sécurité, les pays doivent également agir de manière coordonnée et unie en interdisant à leurs citoyens de prendre part au trafic d'armes à destination d'Haïti et en empêchant que leurs territoires ne soient utilisés à de telles fins. Il s'agit d'une étape nécessaire pour endiguer efficacement les activités violentes des bandes et d'une exigence minimale pour faire preuve de solidarité avec le peuple haïtien. Malheureusement, le libellé de la résolution n'est pas assez ferme sur ce plan. Nous espérons que cela n'enverra pas de mauvais signaux aux bandes. Nous exhortons tous les pays à renforcer efficacement le contrôle des exportations d'armes afin d'empêcher qu'elles ne tombent illicitement entre les mains des bandes en Haïti. La Chine collaborera également avec les pays concernés pour continuer d'insister sur la nécessité d'efforts redoublés de la part du Conseil de sécurité en ce sens.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya remercie le Mexique et les États-Unis d'Amérique de leurs efforts dévoués pour préparer et présenter la résolution 2645 (2022) visant à renouveler le mandat du

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour 12 mois. Le Kenya a voté pour la résolution et se félicite que les membres du Conseil de sécurité l'aient appuyé à l'unanimité.

Les modifications apportées au mandat ont été motivées par le rapport d'évaluation indépendant et par le souhait de la plupart des délégations de voir le BINUH soutenir davantage Haïti en cette période difficile.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la manière de mieux combattre les niveaux élevés de violence en bande organisée, qui doit être présenté d'ici le 15 octobre. En attendant, nous nous associons aux autres membres du Conseil pour demander instamment aux États Membres de l'ONU et aux organisations régionales de faire tout leur possible pour aider Haïti à lutter contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes.

Si le Kenya se félicite du renforcement du BINUH, nous ne sommes que trop conscients de ce qui lui manque et de ce qu'il n'est pas capable de réaliser en tant que mission. Le peuple haïtien est confronté à des défis extrêmement graves. Le plus immédiat et le plus apparent est la menace croissante que les bandes font peser sur la vie et les moyens de subsistance des Haïtiens. Elles entravent la circulation de la population et l'acheminement de l'aide humanitaire et ajoutent un fardeau encore plus lourd à une économie déjà aux abois.

Les solutions à ces problèmes nécessitent un gouvernement stable, qui repose sur des institutions solides. Or, c'est ce qui manque à Haïti aujourd'hui. Les raisons sont complexes, mais elles sont sous-tendues par un manque d'unité concernant une vision inclusive de l'avenir d'Haïti.

En tant que Kényans et en tant qu'Africains, nous comprenons à quel point il est difficile de maintenir un gouvernement compétent et stable, tout en s'efforçant de lutter contre la pauvreté, les ingérences étrangères et la criminalité transnationale, qui a une dimension politique. Nous ne prétendons pas connaître les réalités quotidiennes d'Haïti, mais nous avons de l'expérience pour ce qui est de sauver notre pays du bord de l'effondrement, d'avoir recours au dialogue afin d'élaborer une vision de l'avenir, de former un gouvernement d'unité nationale, d'entreprendre des réformes juridiques et constitutionnelles essentielles et d'organiser des élections démocratiques réussies.

Nous sommes prêts à partager nos expériences avec Haïti. Nous nous tenons prêts à le faire, non pas à titre de faveur ou par charité, mais parce que nous avons une obligation envers Haïti et son peuple.

Je dis aux Haïtiens que leur magnifique révolution de 1791 a été le premier coup critique porté contre l'asservissement généralisé des peuples africains, la tyrannie coloniale et le racisme violent et injuste sur lequel elle était fondée. Parce que le peuple d'Haïti s'est tenu debout, nous, Africains, nous tenons debout aujourd'hui. Leur guerre révolutionnaire contre l'esclavage et la domination a trouvé un écho dans notre propre guerre contre le colonialisme.

Aujourd'hui, Haïti fait partie de la sixième région de l'Union africaine, conformément à notre acte constitutif. L'Afrique doit lui apporter tout son appui. Le Kenya est prêt à agir conformément à cette obligation. Nous sommes fiers d'avoir été guidés par l'esprit de solidarité panafricaine dans le travail que nous menons sur le dossier haïtien au sein du Conseil de sécurité.

Nous remercions les autres membres africains du Conseil de sécurité, sans oublier Saint-Vincent-et-les Grenadines qui y était associée durant son mandat, d'avoir convenu d'une position commune en faveur d'Haïti. Le Gabon, le Ghana, le Niger et la Tunisie se sont tous tenus aux côtés d'Haïti, et je suis sûr que les futurs membres africains du Conseil feront de même. À cet égard, nous saluons et appuyons les récentes initiatives lancées par la Communauté des Caraïbes en faveur d'Haïti et appelons l'Union africaine à suivre cet exemple. Le Kenya est déterminé à faire tout son possible pour trouver un moyen de mettre en œuvre la promesse faite par le Président Kenyatta en octobre, pendant notre présidence du Conseil, de fournir une formation aux professionnels haïtiens dans nos services publics, nos universités et nos écoles, et nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer d'œuvrer de concert.

Le Kenya a eu besoin de médiation, et nous avons également offert nos services en la matière. Nous exhortons les dirigeants et le peuple haïtiens à faire le choix du dialogue, de la médiation et de la réconciliation. Nous sommes convaincus que toute solution à leurs problèmes doit être dirigée et prise en main par les Haïtiens et, malgré les divergences de vues qu'ils peuvent avoir aujourd'hui, nous sommes persuadés que les dirigeants politiques haïtiens ont la volonté et la capacité de parvenir à un consensus et de définir une voie viable pour l'avenir. Nous exhortons la communauté internationale, les hauts responsables de l'ONU et tous les États qui collaborent avec Haïti à se laisser systématiquement guider par la conviction qu'Haïti a la capacité d'atteindre la stabilité et, à partir de là, une paix et une prospérité durables. C'est grâce à cette foi dans le peuple haïtien que nous parviendrons à lui apporter le soutien dont il a besoin dans ses efforts.

En conclusion, je tiens à réaffirmer la solidarité indéfectible du Kenya et son respect pour la souveraineté et l'indépendance politique d'Haïti et de son peuple.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous constatons une fois de plus qu'il a été tout sauf simple pour les membres du Conseil de sécurité de parvenir à un accord sur la résolution 2645 (2022). Selon nous, le problème réside dans le décalage entre les paroles et les actes. Tous affirment qu'un règlement politique rapide en Haïti est important car, sans ce règlement, il ne peut y avoir de solutions durables aux autres problèmes, y compris le plus urgent d'entre eux, à savoir la situation en matière conditions de sécurité. Dans le même temps, ni les rapports du Secrétaire général, ni les positions de certains membres du Conseil n'indiquent une quelconque volonté de prendre des mesures concrètes pour encourager les parties prenantes haïtiennes à établir un dialogue dans les meilleurs délais. Il en va de même pour la lutte contre l'afflux incontrôlé d'armes dans le pays, qui finissent ensuite dans les mains de bandes organisées qui causent des ravages. Tout le monde semble se rendre compte que ce problème a pris une ampleur démesurée, mais personne ne s'empresse de prendre des mesures ciblées pour y remédier.

En comparaison, lorsqu'il s'agit de pays tels que le Soudan, le Soudan du Sud, le Mali et la République centrafricaine, les membres du Conseil s'accrochent désespérément aux régimes de sanctions, même s'ils entravent les efforts visant à garantir que les organes nationaux chargés de l'application de la loi dans ces pays sont correctement équipés. Comment appeler cela autrement qu'une politique de deux poids, deux mesures ? Même la durée du mandat de la mission politique spéciale en Haïti a été une pierre d'achoppement. Je rappelle que le Conseil de sécurité a également à son ordre du jour un pays comme Chypre, où la situation est loin d'être aussi grave qu'en Haïti. Néanmoins, le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est renouvelé tous les six mois, ce qui nous permet de suivre de près l'évolution de la situation. Cependant, s'agissant d'Haïti, certains ici estiment que moins on s'intéressera à la détérioration rapide de la situation dans le pays, mieux ce sera.

Nous sommes convaincus qu'avec une telle approche, nous ne pouvons guère parler d'une aide efficace apportée aux Haïtiens pour régler leurs problèmes. Le fait que de plus en plus d'Haïtiens disent maintenant que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) fait partie du problème plutôt que de la solution nous pousse aussi à nous demander si le Conseil a choisi le bon cap.

Une chose est sûre : sans un dialogue urgent et élargi pour définir les voies et un calendrier de sortie de crise acceptables pour tous les Haïtiens, tous les autres problèmes ne pourront être résolus. C'est pourquoi nous estimons que la principale tâche du BINUH consiste à promouvoir le dialogue politique. Le Conseil de sécurité doit quant à lui veiller à ce que, sur le long terme, ses décisions donnent aux Haïtiens la possibilité de surmonter leurs problèmes par eux-mêmes et sans intervention extérieure. Nous contribuerons à ce processus par tous les moyens disponibles.

Partant de ce constat, nous avons décidé de ne pas nous opposer à l'adoption de cette résolution. Nous espérons que le texte renforcé de ce document permettra de rendre plus efficaces les efforts de l'ONU en Haïti.

M. Boateng (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2645 (2022) aujourd'hui et remercie tous les membres du Conseil d'avoir fait montre de la souplesse et de l'esprit constructif nécessaires tout au long des négociations. Nous avons voté pour le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti jusqu'au 15 juillet 2023, car il permet à l'ONU de poursuivre son soutien en vue de faire face à la situation désastreuse sur les plans politique, socioéconomique et de la sécurité en Haïti, notamment en ce qui concerne le rétablissement immédiat de l'ordre public.

Nous notons et sommes conscients qu'il existe des divergences persistantes entre les membres du Conseil quant aux mesures qui seront efficaces pour éliminer la violence croissante en bandes organisées et les autres menaces à la paix en Haïti. Toutefois, à ce stade critique, il est absolument essentiel de veiller à ce que le Conseil envoie un signal fort et unifié de son engagement indéfectible d'assurer la stabilité et le bon fonctionnement de l'État haïtien. Nous espérons que la résolution qui vient d'être adoptée jettera des bases solides pour que le Conseil continue d'envisager les mesures pragmatiques supplémentaires dont nous avons besoin pour aider les autorités haïtiennes à préserver la paix et la stabilité dans leur pays.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2645 (2022), qui renouvelle et renforce le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). En tant que coauteur de la résolution avec les États-Unis, le Mexique remercie tous les membres du Conseil de sécurité de leurs précieuses contributions.

La résolution que nous venons d'adopter répond à la détérioration de la situation politique, économique et humanitaire en Haïti et reconnaît les causes multidimensionnelles de ces problèmes. Elle lance aussi un appel sans équivoque à la cessation immédiate de la violence. En adoptant cette résolution, le Conseil envoie un message clair aux acteurs politiques haïtiens quant à l'urgence de conclure des accords qui leur permettront de renouer le dialogue et de rétablir l'ordre institutionnel, ainsi que de relancer un processus politique participatif et démocratique. Haïti devra informer le Conseil des progrès accomplis dans un délai raisonnable.

S'agissant de la sécurité, un volet essentiel et incontournable qui doit être traité de toute urgence, le Conseil a appelé tous les pays à interdire le transfert d'armes aux bandes organisées et aux groupes criminels, car ces armes perpétuent le cycle de violence qui accable le pays. Nous demandons par conséquent au BINUH et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'appuyer Haïti dans sa lutte contre le trafic d'armes et les flux financiers illicites. Il est évident que la Police nationale d'Haïti a besoin du soutien de la communauté internationale. À cet égard, la résolution engage les États à contribuer au Panier de fonds des Nations Unies pour l'assistance à la sécurité en Haïti et prie le Secrétaire général de consulter Haïti et les autres pays ou organisations concernés au sujet des options envisageables en vue d'un renforcement de l'appui aux tâches entreprises par la Police nationale d'Haïti. Avec la résolution 2645 (2022), le Conseil envoie un message de solidarité au Gouvernement et au peuple haïtiens, sans exclure la possibilité d'adopter des mesures supplémentaires dans un avenir relativement proche, si les circonstances l'exigent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Le Brésil espère que le mandat défini dans la résolution 2645 (2022), adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité, permettra au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) de disposer de moyens financiers accrus et de meilleurs outils pour venir en aide à Haïti. Haïti restera une priorité pour le Brésil. Il convient de rappeler que lorsque la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti était en service, le Brésil a déployé plusieurs dizaines de milliers de Casques bleus, et que pendant les plus de 13 années qu'a duré la Mission, le commandant de la force de l'opération de maintien de la paix dans le pays a toujours été de nationalité brésilienne.

Depuis lors, le Brésil est sur le terrain pour fournir une aide bilatérale à Haïti et mettre en œuvre des projets de coopération avec le pays, ce qui, en 2022, a permis, entre autres, la construction de trois hôpitaux de référence qui représentent une importante contribution au système de santé haïtien, ainsi que l'inauguration d'un centre de formation professionnelle aux Cayes.

En tant que membre élu du Conseil, le Brésil a participé au processus de négociation sur le renouvellement du BINUH, avec pour seul objectif de galvaniser les efforts pour aider Haïti à surmonter les crises économique, politique et de sécurité dans lesquelles le pays reste, hélas, plongé. Dès le départ, nous avons souligné qu'il était primordial de renforcer la sécurité, les capacités et les ressources du BINUH afin d'aider le pays à maîtriser la violence en bande organisée et à rétablir un niveau minimal de gouvernance. Renforcer la capacité du BINUH d'aider les autorités nationales à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre était également un objectif majeur.

Même si nous pensons que nous aurions pu obtenir davantage si nous avions eu plus de temps pour une discussion approfondie, nous espérons que la résolution 2645 (2022) encouragera et favorisera des évolutions positives. Il est clair qu'Haïti doit rester au premier plan de nos préoccupations. Le Conseil doit suivre de près la mise en œuvre du mandat du BINUH ainsi que l'évolution de la situation sur le terrain, tout en réfléchissant bien à la question de savoir s'il y a lieu d'adopter de nouvelles mesures. En outre, la résolution comporte des dispositions dont la mise en œuvre nécessite un débat plus approfondi. Le Brésil est disposé à participer de manière constructive à ces discussions.

Pour l'heure, nous tenons à souligner que l'interdiction du transfert d'armes légères et de petit calibre et de munitions à des acteurs non étatiques en Haïti peut constituer une mesure importante pour freiner l'escalade de la violence. Toutefois, un mécanisme de suivi pourrait être nécessaire pour en contrôler l'efficacité.

En ce qui concerne la possibilité de prendre les mesures appropriées contre les personnes qui se livrent à la violence ou l'appuient, notamment un gel des avoirs ou une interdiction de voyager, le Brésil insiste sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de suivi, des critères d'inscription sur la liste et des dérogations et exemptions pour raison humanitaire, et de définir les conditions de levée des sanctions. Ces paramètres sont essentiels pour appliquer ces mesures de manière responsable et efficace. En outre, le Conseil doit veiller

à ce que si elles sont adoptées, ces mesures n'entraînent pas de conséquences humanitaires négatives pour la population civile, compte tenu notamment de l'expérience traumatisante des sanctions générales imposées à Haïti au cours des dernières décennies.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu une vérification juridique minutieuse du libellé sur les sanctions éventuelles entre tous les membres du Conseil. Nous nous réservons le droit d'élaborer plus avant le libellé de la résolution au cours des prochaines séances. Compte tenu de la gravité de la situation en Haïti, nous tenons à signaler que nous aurions aimé disposer de plus de temps pour avoir un véritable débat sur ces questions et sur les autres mesures que le Conseil aurait pu prendre pour appuyer le BINUH et les autorités haïtiennes.

Pour terminer, je voudrais appeler toutes les parties prenantes haïtiennes à engager rapidement un dialogue afin de faire des progrès politiques qui permettront le retour à la normale de la vie institutionnelle dans le pays. Je tiens également à réaffirmer que l'engagement du Brésil en faveur d'Haïti est indéfectible et que nous ne sommes pas insensibles à la souffrance du peuple haïtien.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 17 h 35.